

## BUREAU COMMUNAUTAIRE MARDI 23 JANVIER 2024

### ORDRE DU JOUR

#### DECISIONS

##### COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

###### *Culture*

- R2024-01-01 Convention entre la ville de Guingamp (Théâtre du Champ au Roy) l'association Garromedia et le centre culturel La Sirène relative au prêt de l'exposition « Dessins de presse, retour d'exil - La Révolution en Iran »
- R2024-01-02 MILMARIN - demande de subvention FEAMPA « raconter la façade maritime, de la baie de Paimpol à l'estuaire du Trieux »

##### COMMISSION ECONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

###### *Economie, emploi et relations entreprises*

- R2024-01-03 Cession d'un terrain supplémentaire à l'enseigne Distri-Peint : ZA de la Croix Blanche à Squiffiec

##### COMMISSION FINANCES ET EVALUATION

###### *Finances*

- R2024-01-04 Cession d'une benne à ordures ménagères

##### COMMISSION DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

###### *Santé*

- R2024-01-05 Convention de prestation dans la cadre de la semaine d'information en santé mentale avec la commune de Pléhédel

##### COMMISSION RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

###### *Mobilité et formation professionnelles*

- R2024-01-06 Modification du tableau des effectifs : service jeunesse : nomination animateur lauréat de concours
- R2024-01-07 Modification du tableau des effectifs : service accompagnement des entreprises : création poste chargé de mission immobilier d'entreprise

## DECISIONS

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Culture

R2024-01-01	Convention entre la ville de Guingamp (Théâtre du Champ au Roy) l'association Garromedia et le centre culture La Sirène relative au prêt de l'exposition « Dessins de presse, retour d'exil - La Révolution en Iran »
-------------	---

**RAPPORTEUR** : Josette CONNAN

### RAPPORT DE PRESENTATION

L'exposition *Dessin de presse, retour d'exil-La révolution en Iran* a été produite par la Ville de Guingamp et l'association Garromedia en juin 2023, en partenariat avec le Conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Inseac du Cnam.

Elle a été présentée pour la première fois à l'espace F. Mitterrand (Hôtel de Ville de Guingamp) en juillet 2023 dans le cadre de l'événement du Pavillon Iran en Avignon. La Ville de Guingamp et Garromedia se sont mis d'accord pour faire vivre cette exposition en proposant sa circulation dans sa forme intégrale ou sous forme de modules, dans les structures désireuses de l'accueillir.

Il est prévu d'accueillir un module de cette exposition (20/60 dessins) dans les locaux du centre culturel La Sirène, du 05 novembre au 19 décembre 2024.

Cette collaboration entre la commune de Guingamp et l'agglomération s'inscrit dans le projet de territoire et permet de mutualiser les budgets, les compétences, et d'augmenter le rayonnement des politiques culturelles de chacun, au service des usagers.

#### **Proposition :**

Le Théâtre du Champ au Roy-Ville de Guingamp met à disposition l'exposition au tarif de 500 € (forfait 2 mois).

Guingamp-Paimpol Agglomération s'acquitte de la somme forfaitaire, prend en charge le transport aller-retour, le montage et démontage, ainsi que l'assurance. En cas de dommage causé aux supports dibond et papier, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à financer leur reproduction.

Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à faire la promotion de l'exposition et à faire figurer sur ses supports les logos suivants : Ville de Guingamp, Garromedia, INSEAC du Cnam, Conseil Citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération, Pavillon Iran. Textes, logos et visuels, ainsi que le fichier numérique du livret à destination du public sont fournis par la Ville de Guingamp et l'Association Garromedia.

Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à fournir à la Ville de Guingamp et à Garromedia une copie de toute publication et article de presse relatifs à l'accueil de l'exposition à La Sirène.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## PROJET DE DELIBERATION

L'exposition *Dessin de presse, retour d'exil-La révolution en Iran* a été produite par la Ville de Guingamp et l'association Garromedia en juin 2023, en partenariat avec le Conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Inseac du Cnam.

Elle a été présentée pour la première fois à l'espace F. Mitterrand (Hôtel de Ville de Guingamp) en juillet 2023 dans le cadre de l'événement du Pavillon Iran en Avignon. La Ville de Guingamp et Garromedia se sont mis d'accord pour faire vivre cette exposition en proposant sa circulation dans sa forme intégrale ou sous forme de modules, dans les structures désireuses de l'accueillir.

Il est prévu d'accueillir 1 module de cette exposition (20/60 dessins) dans les locaux du centre culturel La Sirène, du 9 janvier au 23 février 2024. Le Théâtre du Champ au Roy-Ville de Guingamp met à disposition l'exposition au tarif de 500 € (forfait 2 mois).

**Considérant** que cette collaboration entre la commune de Guingamp et l'agglomération s'inscrit dans le projet de territoire et permet de mutualiser les budgets, les compétences, et d'augmenter le rayonnement des politiques culturelles de chacun, au service des usagers.

**Vu** le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Bureau communautaire,

- Valide Le partenariat et la convention qui en fixe les modalités ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention s'y rapportant.

**RAPPORTEUR** : Josette CONNAN

## RAPPORT DE PRESENTATION

Le centre de découverte maritime Milmarin ouvert en 2017 à Ploubazlanec a pour objectif la valorisation de la maritimité du territoire. Il y contribue grâce à des actions de médiation culturelle dans ses deux espaces d'expositions, son point touristique Ambassadeur du territoire, son fonds documentaire et ses animations et événements, dans le centre ou hors les murs.

Suite au départ de l'association partenaire qui y était hébergée, un espace d'exposition a été récupéré par l'Agglomération au sein du bâtiment. Le comité de pilotage de Milmarin réuni le 8 septembre 2023 s'est prononcé pour l'organisation d'expositions temporaires au sein de cet espace, permettant de faire revenir le public, de contribuer à la programmation culturelle du territoire, de traiter la variété des sujets maritimes en lien avec le quartier maritime de Paimpol et au-delà. Il est rappelé que le deuxième espace d'exposition consacré à la marine marchande est permanent.

Cet espace abritera des expositions de durée variables, respectant l'identité de Milmarin : faisant la part belle à l'humain et notamment les marins au cœur de l'aventure maritime, traitant de sujets en lien avec le patrimoine local, dans une scénographie ludique, moderne et de qualité professionnelle.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, une exposition consacrée à l'écrivain et marin Pierre Loti est installée dans cet espace. Concernant la prochaine exposition, le comité de pilotage de Milmarin s'est prononcé en faveur d'**une exposition racontant la façade maritime de l'Agglomération, de la baie de Paimpol au Trieux : un littoral mais aussi un fleuve, ses gens, ses activités, ses lieux, passés et présents.**

Trois grandes thématiques transversales seront ainsi abordées : la pêche (actuelle et passée), la marine de commerce (fluviale, au cabotage, et la formation des marins de commerce dans la région) et les enjeux liés aux Nouvelles Energies Marines.

Bien que majoritairement tournée vers la mer, l'exposition s'efforcera de tisser des liens avec les communes rétro-littorales, également concernées par ces sujets.

L'exposition fera l'objet de deux ans d'exploitation à Milmarin (juillet 2024-avril 2026). Pour développer plus en avant certaines thématiques, diffuser les propositions culturelles **et expérimenter la mise en place de projets d'Education Artistique et Culturelle en propre par l'Agglomération, il est proposé en 2025 la mise en place d'un parcours sur les 6 communes directement concernées par le sujet** : Plouézec, Paimpol, Ploubazlanec, Plourivo, Quemper-Guézennec et Pontrieux.

Cela permettra de susciter l'intérêt et l'appropriation des habitants, de diffuser les flux touristiques vers les communes et de créer un véritable **circuit de la maritimité**. Ces dispositifs se veulent innovants et hybrides : mobilier urbain et artistique, cabine sonore, jeu de société, mapping, belvédère d'observation...

Une dynamique participative sera enclenchée en mobilisant une classe de chaque commune (cycle 3, collège ou lycée) pour concevoir avec un artiste le dispositif de sa commune. Pendant l'année scolaire 2024-2025, ces 6 classes creusent, imaginent, réinventent, questionnent la relation de leur commune avec la mer ou le fleuve.

# Rapport

## OBJECTIFS

- utiliser le vecteur culturel pour créer un récit commun et renforcer le lien entre les communes littorales, fluviales et au-delà,
- impliquer les habitants, notamment les jeunes, et les acteurs du secteur maritime pour raconter « leur » territoire,
- valoriser le patrimoine et l'actualité de ce secteur auprès des visiteurs de passage et des habitants grâce à une médiation innovante,
- recenser, collecter, documenter de manière scientifique les thématiques retenues, qu'elles soient historiques ou d'actualité.

## RESULTATS ATTENDUS

- création d'une exposition sur la façade maritime de l'Agglomération et exploitation pendant 2 ans à Milmarin,
- lancement d'un projet d'EAC dans 6 communes du territoire et création d'un parcours d'interprétation,
- mise en itinérance de l'exposition de Milmarin.

Ce projet contribuera également au développement de 3 stratégies en cours d'élaboration ou de mise en œuvre à l'Agglomération :

- la politique culturelle,
- le schéma du tourisme et des loisirs,
- la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales.

## CALENDRIER

2024 Année 1	2025 Année 2	2026 Année 3
Février à avril - Ecriture des contenus et conception des outils de médiation.  Mai et juin - Impressions des supports, début de la communication.  <b>Juillet - début de l'exploitation de l'exposition à Milmarin</b>  Septembre - début du programme d'animations en lien avec l'exposition	Janvier à juin - <b>Mobilisation d'un groupe scolaire de chacune des 6 communes et d'un artiste (projet EAC) pour concevoir un volet de l'exposition hors les murs sur leur territoire</b>  Juillet – lancement du parcours et communication pour la saison touristique	Avril – Fin de l'exploitation de l'exposition à Milmarin, <b>départ en itinérance dans les communes de l'exposition</b> et lancement d'une nouvelle exposition temporaire à Milmarin

# Rapport

## PLAN DE FINANCEMENT (en annexe 1)

Le budget dispose d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement. Il est proposé de solliciter un financement extérieur pour 80 % du budget.

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) paraît particulièrement adapté par son axe « La maritimité, une culture à partager ».

Un appel à projets existe également à la Région Bretagne pour la mise en œuvre de médiations innovantes autour du patrimoine maritime et littoral.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## PROJET DE DELIBERATION

Le comité de pilotage de Milmarin réuni le 8 septembre 2023 s'est prononcé pour l'organisation d'expositions temporaires au sein de cet espace, permettant de faire revenir le public, de contribuer à la programmation culturelle du territoire, de traiter la variété des sujets maritimes en lien avec le quartier maritime de Paimpol et au-delà. Il est rappelé que le deuxième espace d'exposition consacré à la marine marchande est permanent.

Cet espace abritera des expositions de durée variables, respectant l'identité de Milmarin : faisant la part belle à l'humain et notamment les marins au cœur de l'aventure maritime, traitant de sujets en lien avec le patrimoine local, dans une scénographie ludique, moderne et de qualité professionnelle.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, une exposition consacrée à l'écrivain et marin Pierre Loti est installée dans cet espace. Concernant la prochaine exposition, le comité de pilotage de Milmarin s'est prononcé en faveur d'**une exposition racontant la façade maritime de l'Agglomération, de la baie de Paimpol au Trieux : un littoral mais aussi un fleuve, ses gens, ses activités, ses lieux, passés et présents.**

Trois grandes thématiques transversales seront ainsi abordées : la pêche (actuelle et passée), la marine de commerce (fluviale, au cabotage, et la formation des marins de commerce dans la région) et les enjeux liés aux Nouvelles Energies Marines. Bien que majoritairement tournée vers la mer, l'exposition s'efforcera de tisser des liens avec les communes rétro-littorales, également concernées par ces sujets.

L'exposition fera l'objet de deux ans d'exploitation à Milmarin (juillet 2024-avril 2026). Pour développer plus en avant certaines thématiques, diffuser les propositions culturelles **et expérimenter la mise en place de projets d'Education Artistique et Culturelle en propre par l'Agglomération, il est proposé en 2025 la mise en place d'un parcours sur les 6 communes directement concernées par le sujet** : Plouézec, Paimpol, Ploubazlanec, Plourivo, Quemper-Guézennec et Pontrieux.

Cela permettra de susciter l'intérêt et l'appropriation des habitants, de diffuser les flux touristiques vers les communes et de créer un véritable **circuit de la maritimité**. Ces dispositifs se veulent innovants et hybrides : mobilier urbain et artistique, cabine sonore, jeu de société, mapping, belvédère d'observation...

Une dynamique participative sera enclenchée en mobilisant une classe de chaque commune (cycle 3, collège ou lycée) pour concevoir avec un artiste le dispositif de sa commune. Pendant l'année scolaire 2024-2025, ces 6 classes creusent, imaginent, réinventent, questionnent la relation de leur commune avec la mer ou le fleuve.

### OBJECTIFS

- utiliser le vecteur culturel pour créer un récit commun et renforcer le lien entre les communes littorales, fluviales et au-delà,
- impliquer les habitants, notamment les jeunes, et les acteurs du secteur maritime pour raconter « leur » territoire,
- valoriser le patrimoine et l'actualité de ce secteur auprès des visiteurs de passage et des habitants grâce à une médiation innovante,
- recenser, collecter, documenter de manière scientifique les thématiques retenues, qu'elles soient historiques ou d'actualité.

# Rapport

## RESULTATS ATTENDUS

- création d'une exposition sur la façade maritime de l'Agglomération et exploitation pendant 2 ans à Milmarin,
- lancement d'un projet d'EAC dans 6 communes du territoire et création d'un parcours d'interprétation,
- mise en itinérance de l'exposition de Milmarin.

Ce projet contribuera également au développement de 3 stratégies en cours d'élaboration ou de mise en œuvre à l'Agglomération :

- la politique culturelle,
- le schéma du tourisme et des loisirs,
- la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales.

## CALENDRIER

2024 Année 1	2025 Année 2	2026 Année 3
Février à avril - Ecriture des contenus et conception des outils de médiation.  Mai et juin - Impressions des supports, début de la communication.  <b>Juillet - début de l'exploitation de l'exposition à Milmarin</b>  Septembre - début du programme d'animations en lien avec l'exposition	Janvier à juin - <b>Mobilisation d'un groupe scolaire de chacune des 6 communes et d'un artiste (projet EAC) pour concevoir un volet de l'exposition hors les murs sur leur territoire</b>  Juillet - lancement du parcours et communication pour la saison touristique	Avril - Fin de l'exploitation de l'exposition à Milmarin, <b>départ en itinérance dans les communes de l'exposition</b> et lancement d'une nouvelle exposition temporaire à Milmarin

## PLAN DE FINANCEMENT (en annexe 1)

Le budget dispose d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement. Il est proposé de solliciter un financement extérieur pour 80 % du budget.

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) paraît particulièrement adapté par son axe « La maritimité, une culture à partager ».

Un appel à projets existe également à la Région Bretagne pour la mise en œuvre de médiations innovantes autour du patrimoine maritime et littoral.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire,

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération ;
- Demande à bénéficier des aides au titre du fonds FEAMPA ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds européens.

# Rapport

COMMISSION ECONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

*Economie, emploi et relations entreprises*

R2024-01-03	Cession d'un terrain supplémentaire à l'enseigne Distri-Peint : ZA de la Croix Blanche à Squiffiec
-------------	--

**RAPPORTEUR** : Philippe LE GOFF

## RAPPORT DE PRESENTATION

Par délibération n°DELBU2023-02-011 du 7 février 2023, le Bureau Communautaire a rendu un avis favorable à la cession à l'enseigne DISTRI-PEINT, d'un terrain de 900 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle ZL273p sis zone d'activités de la Croix Blanche à Squiffiec.

L'enseigne DISTRI-PEINT, spécialisée dans l'activité de vente et de conseils de peintures, avait pour projet de bâtir son nouveau bâtiment sur ledit terrain.

Or, le plan de division dressé par le cabinet de Géomètre-Expert GEOMAT, a délimité un lot d'une superficie totale de 1 009 m<sup>2</sup>, soit une surface supplémentaire de 109 m<sup>2</sup> par rapport à la surface initialement délibérée.

L'espace supplémentaire serait, ainsi, à prendre sur les parcelles désignées ci-après:

DESIGNATION : COMMUNE DE SQUIFFIEC

Lot d'une superficie de 109 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
ZL	277 (anciennement 273p)	ZA de Croix Blanche	1 a 07 ca
ZL	197	ZA de Croix Blanche	0 a 02 ca

Le prix de cession proposé est de 15 € HT le mètre carré (quinze euros hors taxes).

L'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur prix total selon les parcelles, en fonction des régimes appliqués lors des acquisitions), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge. Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## PROJET DE DELIBERATION

**Vu** la délibération n°DELBU2023-02-011 du 7 février 2023, par laquelle le Bureau Communautaire a rendu un avis favorable à la cession à l'enseigne DISTRI-PEINT, d'un terrain de 900 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle ZL273p sis zone d'activités de la Croix Blanche à Squiffiec.

**Considérant** que l'enseigne DISTRI-PEINT, spécialisée dans l'activité de vente et de conseils de peintures, avait pour projet de bâtir son nouveau bâtiment sur ledit terrain.

**Considérant** que le plan de division dressé par le cabinet de Géomètre-Expert GEOMAT, a délimité un lot d'une superficie totale de 1 009 m<sup>2</sup>, soit une surface supplémentaire de 109 m<sup>2</sup> par rapport à la surface initialement délibérée.

**Considérant** qu'il convient alors d'ajuster la parcelle en prenant l'espace supplémentaire tel que désigné ci-après:

DESIGNATION : COMMUNE DE SQUIFFIEC

Lot d'une superficie de 109 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
ZL	277 (anciennement 273p)	ZA de Croix Blanche	1 a 07 ca
ZL	197	ZA de Croix Blanche	0 a 02 ca

**Considérant** que le prix de cession proposé est de 15 € HT le mètre carré (quinze euros hors taxes).

**Considérant** que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur prix total selon les parcelles, en fonction des régimes appliqués lors des acquisitions), et que Guingamp-Paimpol Agglomération est assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge. Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

**Vu** l'avis des Domaines émis en date du 19/12/2022 et établissant la valeur vénale de la parcelle ZL277, anciennement ZL273p, à 15 € HT/m<sup>2</sup>.

**Vu** l'avis des Domaines émis en date du 24/10/2023 et établissant la valeur vénale de la parcelle ZL197 à 15 € HT/m<sup>2</sup>.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Bureau communautaire,

- Se prononce -favorablement/défavorablement- sur la cession à DISTRI-PEINT ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain supplémentaire désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 15 € HT le m<sup>2</sup>.
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire

# Rapport

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION

Finances

R2024-01-04

Cession d'une benne à ordures ménagères

RAPPORTEUR : Vincent CLEC'H

## RAPPORT DE PRESENTATION

Une benne à ordures ménagères IVECO immatriculée DK-674-XR, acquise en 2014, dont le service déchets n'avait plus usage, a été proposée à la vente sur le site Agorastore.

Monsieur ABAZI, représentant la société Alko Impex Construction (N° K91628013D) située Njesia Bashkiake Nr. 9, Rruga "Asim Vokshi", Alb building 2t, kati i 2 à Tirana (ALBANIE), a remporté l'enchère pour un montant de 17 733 €.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## PROJET DE DELIBERATION

Une benne à ordures ménagères IVECO immatriculée DK-674-XR, acquise en 2014, dont le service déchets n'avait plus usage, a été proposée à la vente sur le site Agorastore.

Monsieur ABAZI, représentant la société Alko Impex Construction (N° K91628013D) située Njesia Bashkiake Nr. 9, Rruga "Asim Vokshi", Alb building 2t, kati i 2 à Tirana (ALBANIE), a remporté l'enchère pour un montant de 17 733 €.

**Vu** l'article L221-11 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération n°2020.07.235 du 16 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Bureau pour conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers entre 10 000,00 € et 180 000,00 €, et passer les actes y afférents ;

**Considérant** la mise en vente sur le site d'Agorastore entre le 11 décembre 2023 et le 26 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Bureau communautaire,

- Approuve la vente de la benne à ordures ménagères ci-dessus référencée ;
- Modifie en conséquence l'état de l'actif ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

R2024-01-05	Convention de prestation dans la cadre de la semaine d'information en santé mentale avec la commune de Pléhédel
-------------	---

**RAPPORTEUR** : Claudine GUILLOU

## RAPPORT DE PRESENTATION

Telle que définie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Le bien-être mental est donc une composante essentielle de la définition de la santé que donne l'OMS. Une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions. En 2018, un travail de diagnostic en santé mentale a été mené. L'objectif est de créer une dynamique collective avec tous les acteurs concernés par la santé mentale pour favoriser des parcours de vie sans rupture, en améliorant la prévention, l'accès aux soins et aux dispositifs en santé mentale dans les Côtes-d'Armor. La mise en œuvre du projet territorial de santé mentale (PTSM) se décline sur une période de cinq ans, à compter de sa signature (2021-2026) en lien avec le Contrat Local de Santé du territoire.

Sur le territoire du Pays de Guingamp (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté), les semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont coordonnées par la mission santé du territoire et mises en œuvre par un collectif de partenaires volontaires, mobilisés par le thème annuel retenu.

Les 5 objectifs des SISM sont :

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale,
- Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale,
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité

Dans le cadre de la mise en œuvre des semaines d'information en santé mentale du 9 au 22 octobre 2023, la commune de Pléhédel a organisé l'action « promenade parlée, promenade respirée », en partenariat avec le CLS. Cette action a consisté en la tenue de différents temps forts le lundi 16 octobre au Château de Boisgelin :

À 14h et à 15h : 1h de Promenade ponctuée d'arrêts lecture de texte, de témoignages sur la santé mentale par des bénévoles et volontaires.

À 14h et à 15h : 1h de marche « en pleine conscience » animée par Sophie Tanguy (professeure de danse et coach en respiration tonique). Sur inscription.

À 16h : rendez-vous à la terrasse du Birdy (Château de Boisgelin, 22290 Pléhédel), pour un café partagé et écouter Clotilde de Brito (poétesse et slameuse, gagnante en 2014 du Grand Slam National et du championnat du monde de slam en 2015) sur des textes autour de la thématique de la santé mentale à tous les âges de la vie. Gratuit, ouvert à tous.

Le budget global de cette action était de 571€ répartis comme suit : Prestation de Sophie Tanguy : 120€, Spectacle de Clotilde De Brito : 400€, boissons : 51€.

## PROJET DE DELIBERATION

Telle que définie par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Le bien-être mental est donc une composante essentielle de la définition de la santé que donne l'OMS. Une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions.

En 2018, un travail de diagnostic en santé mentale a été mené. L'objectif est de créer une dynamique collective avec tous les acteurs concernés par la santé mentale pour favoriser des parcours de vie sans rupture, en améliorant la prévention, l'accès aux soins et aux dispositifs en santé mentale dans les Côtes-d'Armor. La mise en œuvre du projet territorial de santé mentale (PTSM) se décline sur une période de cinq ans, à compter de sa signature (2021-2026) en lien avec le CLS du territoire.

Sur le territoire du Pays de Guingamp (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté), les semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont coordonnées par la mission santé du territoire et mises en œuvre par un collectif de partenaires volontaires, mobilisés par le thème annuel retenu.

Les 5 objectifs des SISM sont :

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale,
- Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale,
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité

Dans le cadre de la mise en œuvre des semaines d'information en santé mentale du 9 au 22 octobre 2023, la commune de Pléhédel a organisé l'action ci-dessous, en partenariat avec le CLS.

**Vu** l'Article L3221-2 du code de la santé publique ;

**Vu** la délibération DEL2021-06-097 du 1<sup>er</sup> juin 2021 du conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol agglomération relative au contrat local de santé ;

Considérant le budget de cette action qui s'élève à 571€

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire,

- Valide la participation financière de Guingamp-Paimpol agglomération à l'organisation de cette action à hauteur de 50 % des montants engagés par la commune de Pléhédel, soit 285,50 € ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de la prise en charge des dépenses engagées dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale.

# Rapport

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

*Mobilité et formation professionnelles*

R2024-01-06	<b>Modification du tableau des effectifs : service jeunesse : nomination animateur lauréat de concours</b>
-------------	--

**RAPPORTEUR** : Yvon LE MOIGNE

## RAPPORT DE PRESENTATION

Un animateur jeunesse, adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe titulaire, est lauréat du concours d'animateur. Compte tenu de ses fonctions et de l'avis favorable de son encadrant, il est proposé de le nommer à ce grade.

Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 de créer :

\*de créer un poste d'agent d'animateur à temps complet

## PROJET DE DELIBERATION

Un animateur jeunesse, adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe titulaire, est lauréat du concours d'animateur. Compte tenu de ses fonctions et de l'avis favorable de son encadrant, il est proposé de le nommer à ce grade.

Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 de créer :

\*de créer un poste d'agent d'animateur à temps complet

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire,

- Valide la création d'un poste d'animateur (35h/semaine) ;
- Confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Et sous réserve de l'avis du prochain CST :

- Valide la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe (35h/semaine).

R2024-01-07

**Modification du tableau des effectifs : service accompagnement des entreprises :  
création poste chargé de mission immobilier d'entreprise**

**RAPPORTEUR** : Yvon LE MOIGNE

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

Le service accompagnement des entreprises a notamment pour mission :

- la gestion locative de l'offre immobilière de l'agglomération
- la stratégie communautaire d'immobilier d'entreprises
- l'animation et pilotage des projets de mutualisation de ressources inter-entreprises et développement de l'économie circulaire sur le territoire
- l'animation économique / Relations Entreprises

Afin de les mettre en œuvre il est proposé de recruter un Chargé de mission immobilier d'entreprises.

Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 de créer :

\*de créer un poste à temps complet de catégorie A ou B dans les filières administrative ou technique

## PROJET DE DELIBERATION

Le service accompagnement des entreprises a notamment pour mission :

- la gestion locative de l'offre immobilière de l'agglomération
- la stratégie communautaire d'immobilier d'entreprises
- l'animation et pilotage des projets de mutualisation de ressources inter-entreprises et développement de l'économie circulaire sur le territoire
- l'animation économique / Relations Entreprises

Afin de les mettre en œuvre il est proposé de recruter un Chargé de mission immobilier d'entreprises.

Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 de créer :

\*de créer un poste à temps complet de catégorie A ou B dans les filières administrative ou technique

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire,

- Valide la création d'un poste de catégorie A ou B dans les filières administrative ou technique (35h/semaine) ;
- Confirme que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.